RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commission nationale
du débat public

Décision n° 2026 /85 / CENTRE DE DONNEES GOOGLE / 2 du 7 octobre 2026 d'engager la concertation préalable relative au projet de centre de données d'Ozans-Châteauroux et de son raccordement électrique sur la commune d'Etrechet (36)

NOR : *CNPX26*

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement, notamment le I de l'article L. 121-8 et ses articles L. 121-9 et R. 121-8 ;
Vu la décision n° 2026 / 37 / CENTRE DE DONNEES GOOGLE / 1 du 1er avril 2026 d'organiser une concertation préalable relative au projet de centre de données d'Ozans-Châteauroux et de son raccordement électrique sur la commune d'Etrechet (36) ;

Après en avoir délibéré,

Décide **:**

Article 1

Le dossier de la concertation préalable relative au projet de centre de données d'Ozans-Châteauroux et de son raccordement électrique sur la zone d'aménagement concerté d'Ozans sur la commune d'Etrechet est suffisamment complet pour informer le public et engager la concertation.

Article 2

Les modalités de la concertation préalable sont complétées par une réunion publique organisée sur la commune d'Etrechet, après l'installation du nouveau conseil municipal. Ainsi complétées, les modalités proposées par les maîtres d'ouvrage, le garant et les garantes sont validées.

Article 3

La concertation préalable se déroulera du 2 novembre 2026 au 10 janvier 2027.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 octobre 2026.

PAPINUTTI Marc
Signature numérique de PAPINUTTI Marc
Date : 2026.10.07 17:03:12 +02'00'

Le président,
M. Papinutti